



## AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC #2025-07

La Municipalité de Pointe-aux-Outardes (ci-après « *Municipalité* ») demande des soumissions pour l'aménagement du sentier de la Rivière, situé à proximité du Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes, au 493, chemin Principal. Les travaux consistent sommairement à l'aménagement de 1 450 mètres linéaires de sentier en forêt ainsi qu'à la pose de neuf ponceaux.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 17 septembre 2025 en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), sur le site Internet à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du SEAO. L'obtention de ces documents est assujettie à une tarification de cet organisme. Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis ou indiqués dans les documents d'appel d'offres.

La date limite pour le dépôt d'une plainte est le 29 septembre 2025.

Les soumissions transmises par voie électronique via le site SEAO et les soumissions déposées physiquement en format papier sont acceptées pour cet appel d'offres, selon les conditions suivantes :

La soumission doit être déposée physiquement à la réception de la Municipalité ou transmise électroniquement sur le site SEAO, au plus tard **à 14 h, le 6 octobre 2025**. Les soumissions seront ouvertes publiquement, au même endroit et le même jour, immédiatement après 14 h. Les heures d'ouverture pour le dépôt des documents sont les suivantes :

- Du lundi au jeudi, de 7 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- Le vendredi, de 8 h à 12 h

Toute soumission reçue après la date et l'heure indiquées sera refusée.

### **ENVOI SOUS FORMAT PAPIER**

Toute soumission en format papier doit être présentée dans une enveloppe cachetée portant la mention suivante :

**« Aménagement du sentier de la Rivière – APPEL D'OFFRES 2025-07 – Municipalité de Pointe-aux-Outardes »**

Elle doit être adressée au bureau de la Municipalité, situé au 471, chemin Principal, Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0.

Cette enveloppe doit contenir notamment :

- Un original et une copie de la soumission
- Une copie électronique sur clé USB
- Une garantie de soumission (chèque visé à l'ordre de la Municipalité ou cautionnement identifiant la Municipalité comme bénéficiaire)
- Une lettre d'engagement pour l'exécution des travaux
- Tous les autres documents indiqués dans la formule de soumission (originaux certifiés requis)

Les soumissions transmises par voie électronique ne peuvent être effectuées que par l'intermédiaire du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca). La soumission doit être déposée (chiffrée, transmise, horodatée et sauvegardée sur les serveurs du SEAO).

Le projet visé par le présent appel d'offres doit être conforme à tous les codes, lois et règlements applicables.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, sans encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. La Municipalité peut, si elle le juge avantageux, passer outre à tout défaut de conformité d'une soumission, si ce défaut ne compromet pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires. Elle n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif au présent appel d'offres, le soumissionnaire doit obligatoirement communiquer par courriel avec madame Dania Hovington à l'adresse suivante : [danial.h@pointe-aux-outardes.ca](mailto:danial.h@pointe-aux-outardes.ca)

Donné à Pointe-aux-Outardes, le 12 septembre 2025.



Dania Hovington  
Directrice générale et  
greffière-trésorière